



Démission cdd saisonnier

Par **Lilie2909**, le **12/09/2019** à **14:48**

Bonjour,

Mon fils a commencé un cdd saisonnier hier matin.

Il voudrait arrêter le plus tôt possible.

Peut-il démissionner pendant sa période d'essai ? Si oui est-ce qu'il y a un minimum de jours de préavis

Contrat : 35h

Période essai : 21 jours

Pas de date de fin de contrat

Il a signé un TESA

Merci d'avance pour vos réponses

Merci

Par **morobar**, le **13/09/2019** à **09:45**

La démission n'existe pas en CDD.

Par contre durant la période d'essai il peut rompre le contrat à tout moment.

préavis 24 h durant les 8 premiers jours et 48h après.

[quote]

Pas de date de fin de contrat

[/quote]

Possible selon motif du CDD.